



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie d'HONDEVILLIERS

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 26 juin 2020

Mairie : 01.64.04.90.62
Secrétariat : 01.64.04.39.99

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Adresse Mail : mairie.hondevilliers@orange.fr

L'an deux mil vingt le vendredi vingt-six juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hondevilliers proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis à huis clos dans la salle des fêtes « Jean Autéreau ».

Date de convocation et affichage : le 19 juin 2020

Etaient présents : Mme BATY Cathy, Mme BEUQUE Servane, M. BOCQUET Luc, Mme BOUTIN BESSIERE Maryvonne, M. DECUYPER Jérôme, M. DELSALLE Marc, Mme DESSOLES Mélina, M. DIQUAS Camille, M. DUREAU Abel, Mme SOPHIE Anne Marie,

Pouvoir : Mme TURGNÉ Sandrine donne pouvoir à M. DUREAU Abel

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. M. Abel DUREAU a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

2- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Au vu de la mise en place du nouveau conseil municipal, le compte-rendu précédent est néanmoins validé.

3- COMPTE DE GESTION – délibération D2020-3-1

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - délibération D2020-3-2

Le Maire présente le Compte Administratif 2019 au Conseil municipal qui s'établit ainsi :

	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	728.60 €	17 864.88 €	18 593.48 €
Fonctionnement	153 988.78 €	-36 943.03 €	97 045.75 €
Total	154 717.38 €	-19078.15 €	115 639.23 €

Hors de la présence de M. DIQUAS Camille, Maire, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

5- VOTE DES TAUX DES TAXES 2019 - délibération D2020-3-3

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'exercice 2020, les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	12,34 %
Taxe sur le foncier non bâti	42,63 %

6- BUDGET PRIMITIF 2020 - délibération D2020-3-4

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020, équilibré comme suit :

	Montant
Section de fonctionnement	187 896.74 €
Section d'investissement	33 552.47 €

7- REGLEMENT FACTURE MONSIEUR CHAMPAGNE - délibération D2020-3-5

Vu les pouvoirs de police du maire,

Vu la facture d'un montant de 942,00 € TTC par l'entreprise CHAMPAGNE LIONEL ;

Considérant l'inondation qu'a subi Monsieur Champagne courant 2019 suite à l'écoulement des eaux de pluies et de ruissellement ;

Considérant l'urgence des dégâts subis par de nombreuses habitations, Monsieur Champagne a dû effectuer des travaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de régler la facture pour un montant de 942,00 € à Monsieur Champagne.

8- REMBOURSEMENT MONSIEUR PIERRAIN HEBERGEMENT SITE INTERNET - délibération D2020-3-6

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur PIERRAIN Kévin a payé la facture d'un montant de 162,00 € concernant l'hébergement du site internet de la commune ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la facture d'un montant de 162,00€ de l'entreprise WIX payée par Monsieur PIERRAIN.

9- CDG MISSIONS AVANCEMENTS AGENTS- délibération D2020-3-7

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

10- RATIOS AVANCEMENTS GRADE AGENTS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Ceci concernant les avancements de grade des agents de la commune (mise à jour de la carrière des agents).

Il précise que le conseil municipal devra délibérer après accord du comité technique.

INFORMATION

- Monsieur Decuyper demande de faire un geste gracieux pour le travail des agents.
- Madame Dessoles suggère de revoir le prix de la salle polyvalente, une fois la réfection faite.
- Le choix de volontaires pour les fonctions de recenseurs et coordonnateur pour le recensement de la population prochainement.
- L'assemblée demande le changement des serrures

- Monsieur Decuyper propose de récompenser le travail des agents techniques de la commune. Il propose une boîte de chocolat, un colis...

- Monsieur Dureau demande où en est les renseignements relatifs à la maintenance de la photocopieuse. En effet, la photocopieuse est louée mais toutes les interventions sont payantes. Un devis est prévu avec prestataire pour y inclure une maintenance.

- Monsieur le maire expose le problème du cheminement dans la commune, notamment les poids-lourds. La commune rencontre des excès de vitesse sur les départementales. Les conseillers s'interrogent sur différents changements à demander tels que les lignes blanches, les stops, les limitations de vitesse sur les départementales de la commune à l'Agence Routière Territorial.

- Madame Bessière souhaite que l'on débâte sur l'embellissement de la commune. De voir pour l'achat de fleurs.

- Monsieur Delsalle signale les anomalies relatives au matériel pouvant être utilisées par les agents techniques, entre autres.

- Monsieur le maire fait un compte-rendu de la réunion de la communauté de communes des 2 Morin du 18 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 54.

Hondevilliers, le 26 juin 2020

Le Maire,



Camille DIQUAS

Camille Diquas